

de leur pays, parmi lesquels on comptait M. Ch. Langelier, alors député de ce comté et un des hommes les mieux doués de la province.

Je ne viens pas vous blâmer de cette préférence, injuste à mon point de vue ; mais je viens demander à M. Desjardins de la justifier par ses votes et sa conduite en chambre. Je viens lui dire, en votre nom, de rendre compte de son administration et de défendre, devant vous, les actes de sa vie parlementaire. Seulement, messieurs, permettez-moi de vous le dire, sans vous offenser : quand la majorité de ce comté s'est prononcée pour M. Chapleau contre M. Joly, en se prononçant pour M. Desjardins, contre M. Langelier, elle disait qu'elle approuvait la trahison des cinq qui ont abandonné M. Joly, et dans cette approbation regrettable il y avait la sanction, promise d'avance, d'autres trahisons plus dangereuses encore que les précédentes. M. Desjardins a compté sur cette sanction, et escomptant votre indulgence, il a cru devoir imiter ceux auxquels elle avait pardonné.

Oui, messieurs, je le dirai avec tout le respect que je dois au caractère personnel de M. Desjardins, mais aussi avec toute la franchise que je dois mettre dans la discussion de ses actes politiques ; oui, messieurs, vous avez préféré celui qui approuvait la trahison à celui qui la condamnait et vous avez été trahis à votre tour. Vous étiez libres dans votre choix, mais celui que vous éliriez, s'autorisant de votre exemple, devenait libre de trahir puisque votre choix ratifiait la trahison.

Je vais essayer de prouver mes assertions, et vous démontrer, si vous me le permettez, que M. Desjardins vous a trahis en votant :

- 1o La vente du chemin de fer du nord.
- 2o L'augmentation des taxes et des dépenses.
- 3o L'augmentation de la dette.

Voilà trois accusations claires et précises que je porte contre votre député

et que je vais essayer de soutenir par des preuves irréfutables.

I

M. DESJARDINS A VOTÉ LA VENTE DU CHEMIN DE FER

Cette preuve est facile à faire, messieurs ; car non seulement M. Desjardins a voté pour cette vente, mais il l'a préconisée en chambre, dans un discours de dix heures, qui est resté comme un monument de contradictions, d'erreurs de chiffres et de faits, de fausses représentations et de prophéties brutalement démenties par les événements.

Quand M. Desjardins s'est présenté devant vous, il était attaché à la rédaction d'un journal conservateur, le *Canadien*, ouvertement hostile à la vente. Les conservateurs ont été le chercher au bureau de rédaction de cet important organe de leur parti, sachant quelles étaient les vues de cet organe et conséquemment les approuvant en entier.

Aussi, le 31 octobre 1881, le *Canadien* disait :

“ M. Desjardins..... : a été prié de se porter candidat conservateur dans le comté de Montmorency. Nos fidèles amis de cette division ne pouvaient choisir un homme plus digne et plus capables de représenter leurs idées et leurs intérêts. M. Desjardins n'a pas recherché l'honneur qui lui a été offert. On est venu le chercher dans les bureaux du *Canadien*. ”

Dans le même numéro du 31 octobre 1881, la rédaction, dont M. Desjardins faisait partie, disait :

“..... Si le chemin est sacrifié, électeurs et contribuables, préparez-vous à payer des impôts, c'est le temps d'exiger des conditions et des explications catégoriques sur leurs intentions. ”

“ Tout le temps des élections, tout l'au-